



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 64350

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la prise en compte des enjeux de santé publique lors du prochain sommet de Copenhague. En effet, l'association santé environnement France (ASEF), qui regroupe plus de 2 500 médecins, a récemment déploré, lors d'un colloque « urgence santé-climat » organisé le 12 novembre 2009, que les impacts du réchauffement climatique sur la santé humaine soient trop souvent négligés dans les discours de préparation au sommet de Copenhague. Pourtant, 300 000 décès par an seraient d'ores et déjà imputables au réchauffement climatique, selon le dernier rapport de la Fondation humanitaire mondiale présidée par Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU. Il lui demande donc de lui indiquer quelles seront les propositions de la France sur cette question lors du sommet de Copenhague.

Texte de la réponse

Un accord sur le changement climatique a été obtenu entre vingt-huit pays, et la quasi-totalité des autres États se sont déclarés prêts à s'y rallier. Cet accord enregistre des progrès essentiels. La limitation à 2 C de la hausse des températures est désormais un objectif collectif, tandis qu'un financement international atteignant 100 milliards de dollars par an en 2020 sera mis en place pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans les pays en voie de développement. Pour ce faire, un « panel de haut niveau » est mis en place afin de définir les sources possibles de financements, y compris des financements innovants. Les pays développés s'engagent d'ores et déjà à offrir un financement public de 30 milliards de dollars, soit environ 21 milliards d'euros sur la période 2010-2012. Dans ce contexte, l'Union européenne fournira 2,4 milliards d'euros par an pendant trois ans, soit 7,2 milliards d'euros sur la période 2010-2012. Par ailleurs, un mécanisme de financement de la lutte contre la déforestation (REDD plus réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des sols) est immédiatement créé. Ces avancées n'auraient pu être obtenues sans l'engagement de la France. En effet, elles sont la conséquence d'un travail de persuasion effectué depuis deux ans par le président de la République, et relayé par le Premier ministre, le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et le ministre des affaires étrangères et européennes. L'action de la France a permis, notamment, de faire adopter plusieurs idées essentielles : la nécessité d'un financement spécifique pour les pays les plus vulnérables (Afrique, petits états insulaires), la prise en compte de la forêt dans les discussions, la décision de travailler à la mise en place de financements innovants. Les avancées ainsi obtenues ne doivent pas masquer les efforts à consentir pour poursuivre dans la dynamique de cet accord. C'est pourquoi, au cours des prochains mois, la France s'attachera à bâtir sur les acquis de Copenhague et à préparer les échéances de Bonn et de Mexico en 2010. Elle s'assurera en particulier de la transcription juridique de l'accord de Copenhague et relancera ses propositions relatives à une organisation mondiale de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64350

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11041

Réponse publiée le : 16 février 2010, page 1684